

## Environnement et cours d'eau

### L'ENVIRONNEMENT ET LES COURS D'EAU

La CCPO a pris pour compétence la gestion des rivières afin d'assurer une cohérence d'intervention sur les 60 km de cours d'eau de notre territoire.

- Travaux d'intérêt public et général et lutte contre les inondations



La CCPO réalise des travaux de protection de berges sur des secteurs comprenant des aménagements publics ou dans le cadre d'enjeux plus globaux.

- 

### **Entretien des cours d'eau**

Des travaux d'entretien de la végétation réalisés par les brigades de rivières (petits abattages, enlèvement d'embâcles, etc.) sont engagés annuellement s'inscrivant dans une approche globale du fonctionnement de la rivière.



- 

### **Valorisation des milieux aquatiques**

Des travaux de restauration des rivières sont réalisés en partenariat avec le SAGE de l'Est Lyonnais\*, en accord avec les pêcheurs et les propriétaires, afin de valoriser des milieux aquatiques aujourd'hui très dégradés.





La CCPO développe le principe de concertation afin de répondre au mieux aux attentes des habitants et acteurs du territoire.

- 

### **Les Comité de riverains**

A la suite des intempéries de fin 2014, les élus communautaires ont souhaité mettre en place des comités de riverains de rivières, afin d'échanger sur les besoins du territoire.

Deux collectifs sont ainsi représentés lors des réunions qui ont lieu 3 à 4 fois par an : « Les pieds de l'Ozon » à Saint-Symphorien-d'Ozon et les riverains de l'Ozon à Sérézin-du-Rhône. La concertation permet d'aborder différents sujets tels que le programme de lutte contre les inondations ou l'entretien de la végétation.

- 

### **Les Comités Agricoles**

La CCPO convie deux à trois fois par an les 70 agriculteurs du territoire pour un temps d'échange. Les thèmes abordés lors des réunions sont liés aux Mesures Agro-environnementales, au plan de circulation des engins agricoles ou encore au recyclage des pneus de ces derniers.